



DÉCLARATION INTERSYNDICALE

Depuis de très nombreuses années, l'ensemble des organisations syndicales revendiquent l'ouverture d'une réelle négociation salariale.

C'est pour nous une priorité vu le contexte de la perte du pouvoir d'achat depuis de nombreuses années qui s'accroît depuis cette crise sanitaire : gel du point d'indice - revalorisation des grilles à minima - pas de discussion des régimes indemnitaires localement depuis au moins 2013.

Vous vous êtes engagée à ouvrir ce dossier dès 2022 et l'ensemble des OS ont demandé que les moyens soient à la hauteur des attentes des agents.

Force est de constater que la collectivité fait le choix une nouvelle fois d'ignorer et mépriser les organisations syndicales et les agents, comme l'a notamment illustré la réunion du mardi 1^{er} février. Nous sommes unanimement en désaccord, aussi bien sur la méthode que sur le fond de ses pseudo-propositions. L'intersyndicale réaffirme sa revendication d'une revalorisation substantielle du régime indemnitaire de grade pour tous les agents. Sur la méthode, nous n'accepterons plus d'être mis devant le fait accompli de documents dévoilés au compte-goutte et au dernier moment. La collectivité doit assumer une orientation claire sur sa volonté ou non d'une réelle augmentation des agents et ouvrir une vraie négociation salariale.

Cela doit passer entre autre par une transparence sur l'enveloppe budgétaire véritablement prévue, comme promis pourtant lors des différentes bilatérales avec l'élue au personnel. De même, il n'est pas acceptable que des mesurette nationales soient intégrées dans cette enveloppe et présentées comme une augmentation des agents par nos collectivités. Pour rappel, si ce sont bien nos collectivités qui financent, elles ont aussi économisé depuis plus de douze ans avec le gel du point d'indice. Ces mesures doivent être dissociées de ce dossier.

Aussi, l'intersyndicale demande une enveloppe budgétaire définie clairement, correspondant à une augmentation significative pour tous les agents et nous demandons en ce sens une vraie réponse avant le vendredi 11 février 2022 en préalable de la reprise de tout échange.